

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 novembre 2016 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 16-11-900 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 novembre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant les points suivants :

- 5.1 Mandat / Services professionnels juridiques / Dommages / Déficiences et malfaçons / Station d'épuration / Règlement n° 1605
- 16.2 Règlement de contrôle intérimaire n° 230 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Demande de modification / Usages « commerces de gros avec entreposage extérieur, entreprises de transport et de transbordement, industries manufacturières générant des odeurs perceptibles hors des limites du terrain, industries des produits minéraux non métalliques, industries des produits du pétrole et du charbon et entreposage extérieur de matériaux en vrac et de véhicules à moteur »

Minute de réflexion

*Présences*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2016
3. **Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
4. **Affaires du Conseil**
  - 4.7 Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2016
  - 4.8 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Soutien aux activités / Aide financière 2016
  - 4.9 Renouvellement / Entente-cadre / Travaux à caractère local dans les cours d'eau et recouvrement des créances / Autorisation de signature
5. **Greffe et affaires juridiques**
  - 5.2 Bail / Projet de compensation dans les rapides de Vaudreuil / Demande d'autorisation au ministère du Conseil exécutif / Autorisation de signature
6. **Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 octobre 2016
  - 6.2 Assurances générales 2017 / Mutuelle des municipalités du Québec
  - 6.3 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés

- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Direction générale / Confirmation de poste / Adjointe
  - 7.2 Service des ressources humaines / Confirmation de poste / Technicienne en ressources humaines
  - 7.3 Mesure disciplinaire / Suspension
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
  - 9.1 Renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour l'année 2017
  - 9.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° APP-2016-010 / Acquisition d'un serveur de stockage et de deux licences d'un logiciel
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
  - 12.1 Acquisition d'équipements spécialisés en matières dangereuses
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglçage des chaussées / Saison 2016-2017
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
  - 15.1 Ordre de changement n° 11 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement du boulevard de la Gare et travaux connexes
  - 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1686.01 / Services professionnels / Étude d'ingénierie préliminaire / Plans et devis / Gestion des appels d'offres / Approvisionnement en eau potable / Secteur Domaine-en-Haut
  - 15.3 Ordres de changement n°s 1 à 6 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1667.03 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordure et éclairage du projet « Place Marier » - phase 1 / Règlement n° 1667
  - 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1728.01 / Travaux d'éclairage de l'avenue André-Chartrand
  - 15.5 Adjudication de contrat / Financement de travaux et dépenses incidentes / Appel d'offres n° 401-110-16-47 / Relocalisation de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Antoine (entre la route Harwood et l'autoroute 20)
- 16. Urbanisme**
  - 16.1 Remboursement / Cases de stationnement / 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 1 674 017 / Zone H5-420
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
  - 18.1 Adoption / Règlement n° 1694-11 / Stationnement (RMH 330)
  - 18.2 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-248 / Zonage / Augmentation de la superficie de plancher maximale / Augmentation de la hauteur maximale / Autorisation de garages en sous-sol / Zones C2-448 / Secteur au coin du boulevard de la Cité-des-Jeunes et la rue Bill Durnan
  - 18.3 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-247 / Zonage / Marges et cours / Bâtiments accessoires aux habitations / Piscines et bains à remous / Zones H3-455, H3-631, et H3-657 / Secteurs de l'avenue André-Chartrand et de la rue des Nénuphars
  - 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-247 / Zonage / Marges et cours / Bâtiments accessoires aux habitations / Piscines et bains à remous / Zones H3-455, H3-631 et H3-657 / Secteurs de l'avenue André-Chartrand et de la rue des Nénuphars

- 18.5 Adoption / Règlement n° 1591-02 / Limite de vitesse
- 18.6 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1643-01 / Clauses de taxation et les plans de taxation
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1274-24 / Règlement de permis et certificats et de régie interne / Dépôt et documents requis pour les permis nécessitant la plantation d'arbres
- 18.8 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-249 / Zonage / Ratio minimal de cases de stationnement pour l'usage garderie / Restriction à l'abattage d'arbres
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1275-249 / Zonage / Ratio minimal de cases de stationnement pour l'usage garderie / Restriction à l'abattage d'arbres

**19. Direction générale**

- 19.1 Autorisation de la Direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Assistance**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**16-11-901 Adoption du procès-verbal**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**16-11-902 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**16-11-903 Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2016**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa levée de fonds 2016;

CONSIDÉRANT que la Fondation vient en aide directement aux personnes ou familles défavorisées de la région qui sont en situation d'urgence;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière dans le cadre de sa levée de fonds 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-904 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Soutien aux activités / Aide financière 2016**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges en soutien à la réalisation de ses différentes activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager et de soutenir les activités de cet organisme;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé à Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour l'année 2016 en soutien à la réalisation de ses différentes activités;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-905    Renouvellement / Entente-cadre / Travaux à caractère local dans les cours d'eau et recouvrement des créances / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 07-09-824 prévoyant la signature d'une entente-cadre relative aux travaux à caractère local dans les cours d'eau et au recouvrement des créances;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cette entente-cadre qui est venue à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT le projet d'entente-cadre adopté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges par sa résolution 16-09-21-10 le 21 septembre 2016;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et nom de la Ville, l'entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement des créances entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et les municipalités locales situées sur son territoire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**16-11-906    Bail / Projet de compensation dans les rapides de Vaudreuil / Demande d'autorisation au ministère du Conseil exécutif / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de compensation dans les rapides de Vaudreuil, proposé par Infrastructure Canada, ayant pour but de compenser, en partie, les pertes d'habitat du poisson engendrées par les travaux relatifs au projet de Corridor du nouveau pont Champlain;

CONSIDÉRANT l'amélioration de l'habitat du poisson qui résultera de la réalisation de ce projet de compensation;

CONSIDÉRANT qu'Infrastructure Canada doit, pour la durée de ces travaux, louer de la Ville des espaces connus et désignés comme étant le parc Sabourin, l'avenue Robert et une partie de l'avenue William;

CONSIDÉRANT que la convention de bail doit être approuvée par le gouvernement du Québec en conformité avec la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ c M-30);

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de bail avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, pour l'occupation des espaces susmentionnés à la présente résolution, le tout selon des conditions conformes à celles mentionnées au projet de bail annexé à la recommandation de la greffière adjointe datée du 12 novembre 2016, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec, en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*,

QUE la greffière adjointe soit mandatée afin de demander au gouvernement du Québec d'adopter un décret d'autorisation relatif à la convention de bail susmentionnée, selon les dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

« ADOPTÉE »

**16-11-907 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 octobre 2016**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 28 octobre 2016 totalisant un montant de 1 079 076,06 \$.

**16-11-908 Assurances générales 2017 / Mutuelle des municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec pour la couverture de risques en matière d'assurances générales, et ce, au coût de 480 463 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017;

QUE le trésorier soit autorisé à faire le paiement des factures du renouvellement et des différents avenants qui peuvent surgir en cours d'année au moment opportun.

(Budget 2017)

« ADOPTÉE »

**16-11-909 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2017 et en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2017 :

<u>Règlements</u>	<u>Diminution du service de la dette 2017</u>	<u>Réduction de l'emprunt 2017</u>
1593		1 077,70 \$
1603		3 282,54 \$
1604		273,97 \$
1583	9 618,36 \$	
1629	639,40 \$	
1644	5 753,38 \$	
1645	13 525,16 \$	
1648	13 695,43 \$	
1651	3 071,27 \$	
1659	2 728,47 \$	
1660	5 435,56 \$	
1679	658,99 \$	
1683	4 273,44 \$	
1684	3 892,75 \$	
1702	3 478,76 \$	
1703	12 296,70 \$	
Total :	<u>79 067,67 \$</u>	<u>4 634,21 \$</u>

« ADOPTÉE »

**16-11-910 Direction générale / Confirmation de poste / Adjointe**

CONSIDÉRANT la résolution 16-05-409;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Martin Houde, directeur général, en date du 9 novembre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Lison Chartrand dans son poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie au sein de la Direction générale, et ce, à compter du 17 novembre 2016;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Chartrand.

« ADOPTÉE »

**16-11-911 Service des ressources humaines / Confirmation de poste / Technicienne en ressources humaines**

CONSIDÉRANT la résolution 16-07-554;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, en date du 14 novembre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Josée Doston dans son poste de technicienne en ressources humaines au sein du Service des ressources humaines, et ce, rétroactivement à compter du 18 octobre 2016;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Doston.

« ADOPTÉE »

**16-11-912 Mesure disciplinaire / Suspension**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de M. Martin Houde, directeur général, daté du 14 novembre 2016 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements commis par l'employé n° 927;

CONSIDÉRANT que lors de convocations les 26 octobre et 10 novembre 2016 et à toute autre occasion, l'employé n° 927 n'a pas fourni d'explications permettant de contrer la preuve des manquements qui lui sont reprochés;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé n° 927 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employé n° 927 soit suspendu sans solde pour une demi-journée ouvrable soit, le 29 novembre 2016 de 7 h 15 à 12 h;

QUE la Ville autorise le directeur du service concerné et la conseillère principale du Service des ressources humaines à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QU'il soit de plus décidé que l'employé n° 927 ne puisse, durant la période de suspension, avoir accès à aucun site, bâtiment, local ou local du syndicat, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE le directeur général, le directeur du service concerné, la directrice des ressources humaines, le directeur des finances et de la trésorerie et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

**16-11-913 Renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT que le contrat de service de PG Solutions doit être renouvelé pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, et ce, pour un montant de 117 469,99 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2017)

« ADOPTÉE »

**16-11-914 Adjudication de contrat / Demande de prix n° APP-2016-010 / Acquisition d'un serveur de stockage et de deux licences d'un logiciel**

CONSIDÉRANT que la Ville doit se doter d'un plan de relève pour ses serveurs;

CONSIDÉRANT qu'à la suite demande de prix pour l'acquisition d'un serveur de stockage et de deux licences d'un logiciel, quatre fournisseurs ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les offres reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° APP-2016-010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte l'offre déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Prival ODC inc., 9955, avenue Catania, bureau 145, Brossard (Québec), J4Z 3V5, pour l'acquisition de deux licences du logiciel Veeam Backup Essentials Entreprise et d'un serveur de stockage QNAP 2U, et ce, pour un montant de 14 445,75 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec la demande de prix n° APP-2016-010;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-915 Acquisition d'équipements spécialisés en matières dangereuses**

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield n'offre plus le service d'intervention en présence de matières dangereuses et désire se départir de certains équipements concernant cette spécialité;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville d'acquérir ces équipements à un prix réduit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à acquérir, pour et au nom de la Ville, les équipements en matières dangereuses apparaissant à la liste confectionnée par la direction du Service de sécurité incendie pour un montant forfaitaire de 6 000 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-916 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglacement des chaussées / Saison 2016-2017**

CONSIDÉRANT la résolution 16-05-361 adoptée le 2 mai 2016 par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé sel de déglacement des chaussées pour la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Technologie de dégivrage Cargill le contrat pour du la fourniture de sel de déglacement des chaussées la saison 2016-2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Technologie de dégivrage Cargill, 300, rue du Saint-Sacrement, suite 225, Montréal (Québec), H2Y 1X4, pour la fourniture de sel de déglacement des chaussées pour la saison 2016-2017, et ce, pour un taux unitaire de 68,14 \$ la tonne métrique, incluant le transport, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de sel de déglacement des chaussées pour la saison 2016-2017 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2017.

« ADOPTÉE »

**16-11-917 Ordre de changement n° 11 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement du boulevard de la Gare et travaux connexes**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 11 de l'entrepreneur général relié au projet « Prolongement de la rue Maurice-Richard, réaménagement du boulevard de la Gare et travaux connexes – appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 » totalisant un montant de 8 863,40 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-918 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1686.01 / Services professionnels / Étude d'ingénierie préliminaire / Plans et devis / Gestion des appels d'offres / Approvisionnement en eau potable / Secteur Domaine-en-Haut**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire, la préparation de plans et devis et la gestion des appels d'offres pour l'approvisionnement en eau potable en vue de desservir le secteur du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Canari et du Cardinal), trois soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 13 septembre 2016;



CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans sa correspondance du 6 octobre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Services exp inc., 1000, avenue Saint-Charles, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant 111 525,75 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-16-R1686.01;

QUE la part de la Ville dans ces travaux soit financée par le surplus accumulé non affecté d'ici l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt pour ce projet;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-919 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 6 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1667.03 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordure et éclairage du projet « Place Marier » - phase 1 / Règlement n° 1667**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n° 1 à 6 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de pavage, bordure et éclairage du projet « Place Marier » – phase 1 – appel d'offres n° 401-110-16-R1667.03 » totalisant un montant de 30 746,33 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-920 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1728.01 / Travaux d'éclairage de l'avenue André-Chartrand**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'éclairage de l'avenue André-Chartrand, huit soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 novembre 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues aux documents d'appel d'offres n° 401-110-16-R1728.01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence, P.G. Électrique inc., pour les travaux d'éclairage de l'avenue André-Chartrand, et ce, pour un montant de 223 714,33 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres n° 401-110-16-R1728.01;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-921 Adjudication de contrat / Financement de travaux et dépenses incidentes / Appel d'offres n° 401-110-16-47 / Relocalisation de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Antoine (entre la route Harwood et l'autoroute 20)**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres de soumissions public pour la relocalisation de l'aqueduc sur le rang Saint-Antoine (entre la route Harwood et l'autoroute 20), sept soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 10 novembre 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la division – Technique;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans les documents d'appel d'offres n° 401-110-16-47;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de prévoir le financement des dépenses incidentes au projet, soit pour le contrôle de la qualité des matériaux par un laboratoire et pour le certificat de piquetage par un arpenteur-géomètre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence 9151-3010 Québec inc. (Les Entreprises Delorme), 880 4<sup>e</sup> Rang de Simpson, Saint-Cyrille-de-Wendover (Québec), J1Z 1T7, pour la relocalisation de l'aqueduc sur le rang Saint-Antoine (entre la route Harwood et l'autoroute 20), et ce, pour un montant de 132 491,66 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres n° 401-110-16-47;

QUE la Ville accepte également les dépenses incidentes reliées à ce projet, soit pour le contrôle de la qualité des matériaux ainsi que pour le certificat de piquetage, estimées à 5 000 \$ incluant les taxes applicables;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**16-11-922 Remboursement / Cases de stationnement / 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 1 674 017 / Zone H5-420**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-04-60 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme et la résolution 16-05-377 acceptant, à l'égard de l'immeuble sis au 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes, la demande d'exemption de l'obligation de fournir deux cases de stationnement, et ce, conditionnellement au paiement de la somme de 1 000 \$ par case;

CONSIDÉRANT que le 3 juin 2016, le requérant a payé la somme de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que le requérant a décidé de modifier son projet et que cette modification ne requiert plus la nécessité d'une demande d'exemption de l'obligation de fournir ces deux cases de stationnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse au requérant ces frais de 2 000 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**16-11-923 Adoption / Règlement n° 1694-11 / Stationnement (RMH 330)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-11 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-11 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

**16-11-924 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-248 / Zonage / Augmentation de la superficie de plancher maximale / Augmentation de la hauteur maximale / Autorisation de garages en sous-sol / Zones C2-448 / Secteur au coin du boulevard de la Cité-des-Jeunes et la rue Bill Durnan**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 novembre 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-248 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 novembre 2016 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-248 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'augmenter la superficie de plancher maximale, d'augmenter la hauteur maximale et d'autoriser les garages en sous-sol dans la zone C2-448 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**16-11-925 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-247 / Zonage / Marges et cours / Bâtiments accessoires aux habitations / Piscines et bains à remous / Zones H3-455, H3-631, et H3-657 / Secteurs de l'avenue André-Chartrand et de la rue des Nénuphars**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-247 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier les dispositions relatives aux marges et cours, aux bâtiments accessoires aux habitations et aux piscines et bains à remous dans les zones H3-455, H3-631 et H3-657 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 décembre 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**16-11-926 Avis de motion / Règlement n° 1275-247 / Zonage / Marges et cours / Bâtiments accessoires aux habitations / Piscines et bains à remous / Zones H3-455, H3-631 et H3-657 / Secteurs de l'avenue André-Chartrand et de la rue des Nénuphars**

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier les dispositions relatives aux marges et cours, aux bâtiments accessoires aux habitations et aux piscines et bains à remous dans les zones H3-455, H3-631 et H3-657.

**16-11-927 Adoption / Règlement n° 1591-02 / Limite de vitesse**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1591-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1591-02 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement sur les limites de vitesse n° 1591 ».

« ADOPTÉE »

**16-11-928 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1643-01 / Clauses de taxation et les plans de taxation**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1643-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1643-01 intitulé :

« Règlement aux fins de modifier les clauses de taxation et les plans de taxation du Règlement n° 1643 ».

« ADOPTÉE »

**16-11-929 Adoption / Règlement n° 1274-24 / Règlement de permis et certificats et de régie interne / Dépôt et documents requis pour les permis nécessitant la plantation d'arbres**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-24 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-24 intitulé :

« Règlement modifiant une disposition concernant le dépôt requis pour les permis nécessitant la plantation d'arbres et les plans et documents qui doivent être soumis par le requérant à l'appui de sa demande de permis ou de certificat ».

« ADOPTÉE »

**16-11-930 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-249 / Zonage / Ratio minimal de cases de stationnement pour l'usage garderie / Restriction à l'abattage d'arbres**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-249 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier le ratio minimal de cases de stationnement par superficie de plancher pour l'usage de garderie et de modifier une disposition concernant la restriction à l'abattage d'arbres »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 décembre 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**16-11-931 Avis de motion / Règlement n° 1275-249 / Zonage / Ratio minimal de cases de stationnement pour l'usage garderie / Restriction à l'abattage d'arbres**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier le ratio minimal de cases de stationnement par superficie de plancher pour l'usage de garderie et de modifier une disposition concernant la restriction à l'abattage d'arbres.

**16-11-932 Autorisation de la Direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation suivante accordée par la Direction générale :

- Mise en place d'affiches temporaires et d'affiches directionnelles annonçant le Marché de Noël de l'école Brind'Amour qui se tiendra les 2 et 3 décembre 2016.

« ADOPTÉE »

**16-11-933 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**16-11-934 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**16-11-935 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 56 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier